

Site inscrit

Date de protection : 5 août 1987 ~ Superficie : 10,6 ha

## Les sites de la fontaine couverte et de la perte de l'Andousoir

Coublanc

Le périmètre compte deux sites distincts, tous deux situés sur la commune de Coublanc. On a lié à la résurgence de la « Fontaine couverte » la « Perte de l'Andousoir », une des nombreuses pertes qu'on trouve sur le plateau.

Le village de Coublanc est installé au confluent de deux vallées bien marquées, celle du Salon et celle de la Resaigne. Ces deux rivières prennent leur source dans les environs de Chalindrey et suivent ensuite une orientation divergente pour se rejoindre à Coublanc. Dans cette région calcaire entaillée par de nombreuses failles, il n'est pas étonnant de retrouver des phénomènes karstiques intéressants. La résurgence de la « Fontaine Couverte » est certainement la plus spectaculaire dans ce secteur. Elle se trouve dans un méandre

du Salon, au pied d'une falaise calcaire d'une trentaine de mètres de hauteur. Dans un paysage paisible au contact des prairies alluviales et des escarpements boisés, l'eau sort d'un tunnel presque régulier de 5 m de large sur 3 m de haut et rejoint presque aussitôt le Salon qui coule tout près. La grotte est pénétrable sur une centaine de mètres puis la voûte légèrement concrétionnée s'enfonce et vient rejoindre le niveau de l'eau. On se retrouve en présence de siphons et l'exploration est alors réservée aux plongeurs spéléologues. La Perte de l'Andousoir est quant à elle située dans les bois de Montmoyen.



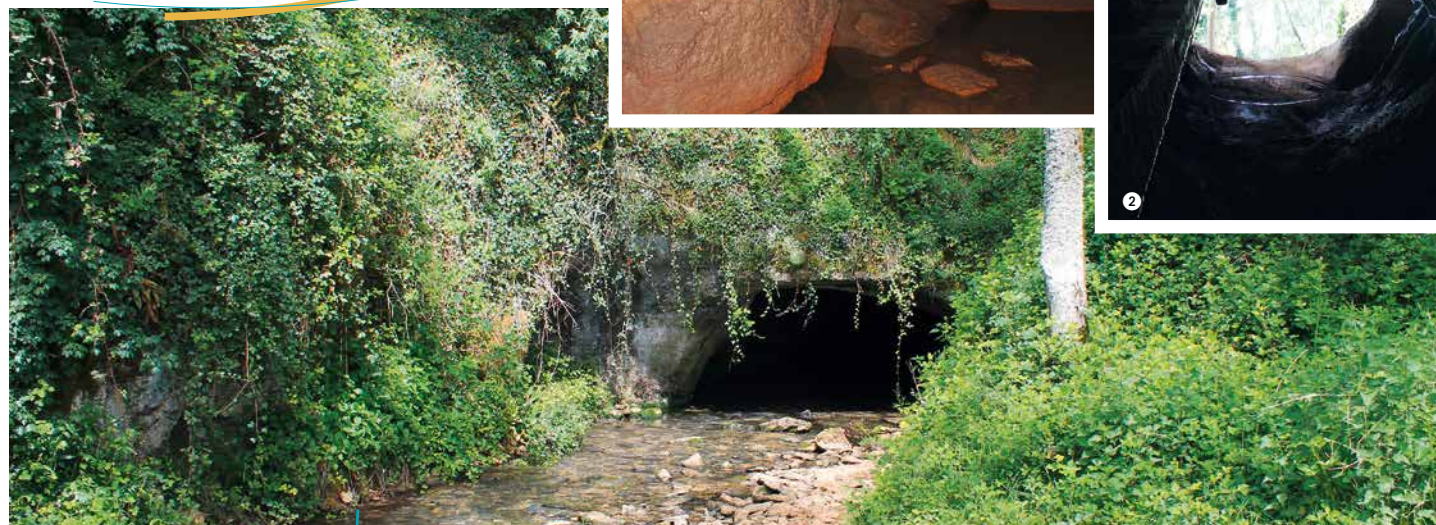
Entrée de la grotte

### Critères de classement

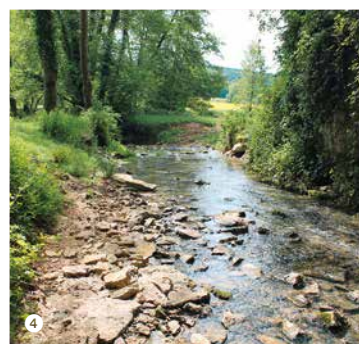
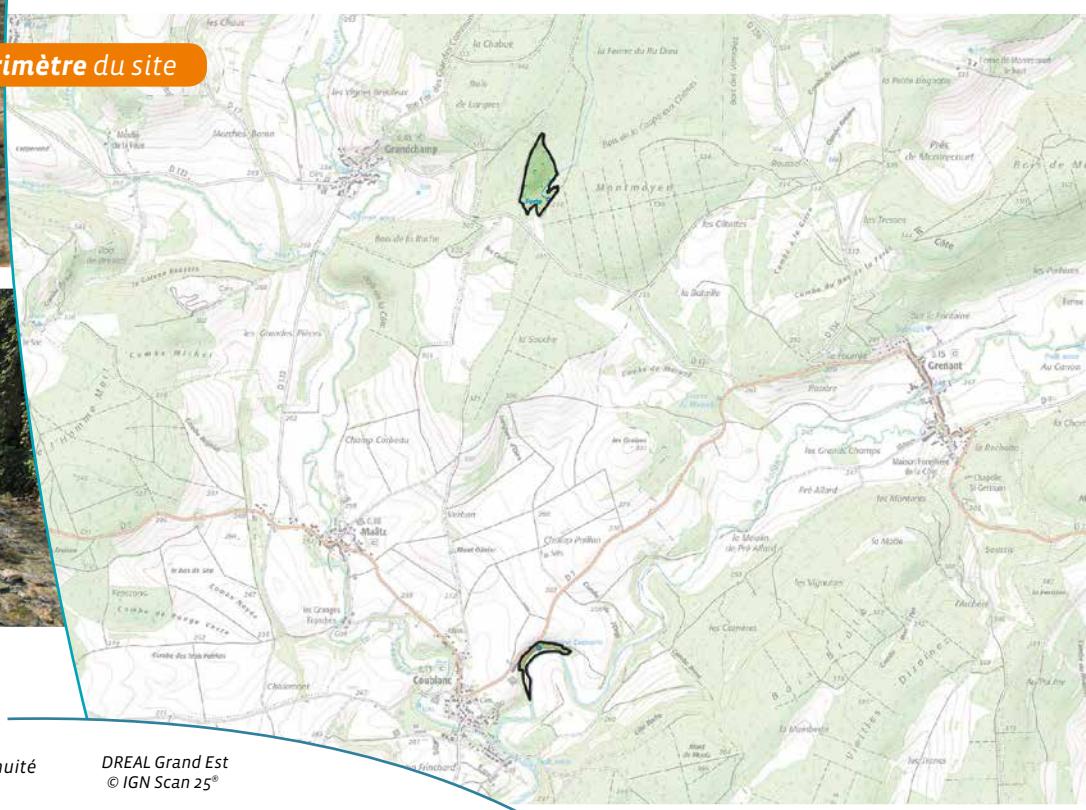
→ Pittoresque, artistique, scientifique historique et légendaire



# Les sites de la fontaine couverte et de la perte de l'Andousoir



Périmètre du site



- 1 ~ Grotte
- 2 ~ Entrée de la grotte vue de l'intérieur
- 3 ~ Arrivée à l'entrée de la grotte
- 4 ~ Écoulement de la rivière dans la continuité de l'entrée de la grotte

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25®

200 m

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Monuments Historiques et abords - Natura 2000 (« La Grotte de Coublanc »)

### Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact [sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63